



Guéret, le 18 décembre 2018

Communiqué de presse

Soldes d'hiver 2018 - 2019

En application des articles L. 310-3 et D. 310-15-2 du code du commerce, les soldes d'hiver, pour le département de la Creuse, commenceront le mercredi 9 janvier et se termineront le mardi 19 février 2019.

Les commerçants pourront écouler leur marchandise en stock, à des prix réduits.

Les limitations de garanties sur les soldes sont illégales. Un article soldé bénéficie des mêmes garanties en matière de défaut de fabrication non apparent ou de service après-vente que tout autre article.

Contact Presse : Jean-François RENGEAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse